

Élaborer et actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Santé et sécurité au travail



Quels que soient la taille de la structure et ses secteurs d'activité, l'employeur doit transcrire dans un Document Unique, les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé. Il s'agit d'une obligation légale de tout employeur. En l'absence de ce document, si un accident du travail ou une maladie professionnelle survient, sa responsabilité peut être engagée. La faute inexcusable de l'employeur peut être retenue. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail et faire l'objet d'une mise à jour régulière. L'évaluation ne peut pas se faire de manière générique, elle doit prendre en compte chaque secteur d'activité, chaque lieu de travail (unité de travail) et les profils des équipes.



Objectifs

- S'approprier les principes généraux de la prévention en matière de santé et sécurité au travail
- Connaître les principes méthodologiques d'évaluation des risques a priori en vue de leur transcription dans le Document Unique (identification des dangers, analyse des risques, etc....)
- Être en mesure d'animer une démarche de prévention des risques et de la faire vivre
- Identifier les principaux risques et actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Publics

Directeurs et équipes d'encadrement, Référents Prévention Sécurité, Responsable RH, Représentants du personnel

Durée

2 jours, soit 14 heures

Nombre de participants

7 à 12 personnes

Prix de la formation

En inter : 600 € par personne

En intra : tarif de groupe, nous consulter



Programme détaillé

Connaître la réglementation en vigueur et s'approprier les grands principes d'une démarche de prévention des risques

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, comment et pourquoi ?

Identifier les dangers et analyser les risques

- Identification des secteurs, activités, sites, équipes
- Identification des risques a priori
- Hiérarchisation des risques (gravité, fréquence, probabilité, nombre de salariés concernés...)

Construire le plan d'actions

- Classer les risques
- Formuler des propositions d'actions de prévention

Suivre et mettre à jour le document

Formaliser, communiquer et actualiser le Document Unique

Faire vivre la démarche de prévention des risques au quotidien



Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Remise d'outils pour élaborer le Document Unique

Idée parcours

Modules complémentaires :

118 Animer une démarche de prévention des risques professionnels

120 Connaître et prévenir les risques psychosociaux dans un contexte associatif

Formation également dispensée sous forme d'accompagnement individuel

